Image not found or type unknown

PREAVIS DU LOCATAIRE SUITE RESILIATION BAIL

Par **FRAMBY**, le **25/05/2009** à **10:08**

Je loue un logement depuis 2 ans auprès d'une agence. Le propriétaire m'a fait parvenir fin mars 09, une lettre Recommandée manuscrite avec AR, très succinte me signifiant simplement qu'il ne renouvellera pas le bail à son terme fin avril 2010, ce qui me donne 1 an de délai. L'agence de son côté me dit que ce courrier n'est pas valable car il n'a pas donné les raisons de la fin du bail. J'ai trouvé un logement disponible maintenant. Quel est mon préavis ? Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés